



## Déclaration de la FSU au CTA du 26 juin 2018

Ce CTA s'ouvre alors que les fonctionnaires viennent d'apprendre que la promesse d'améliorer le pouvoir d'achat des salariés ne concernerait pas les salariés du secteur public. Le gel du point d'indice est maintenu, et les mesures salariales mises en avant par le ministère de la fonction publique tendent le plus souvent à une opération de prestidigitation. Ainsi, le gouvernement annonce parmi les mesures une augmentation de 1300 euros brut par an de la rémunération des certifiés en cumulant des mesures déjà en œuvre depuis plusieurs mois, des mesures qui ne seront pas en œuvre avant plusieurs années, et des mesures qui ne concerneront qu'une faible partie des certifiés. Toutes ces mesures avaient été décidées par le gouvernement précédent dans le cadre de PPCR, dont la mise en œuvre avait été retardée par le gouvernement actuel.

Cette absence de maintien du pouvoir d'achat des fonctionnaires, n'est hélas pas le seul signe que le gouvernement travaille contre les agents de la fonction publique qui chaque jour œuvrent pour le bon fonctionnement des services publics. Les chantiers « **Refonder le contrat social avec les agents publics** » se poursuivent avec des réunions qui chacune amène son lot de régression pour les agents de l'Etat. Le projet de fusion des CT et des CHSCT met clairement en péril le travail pourtant utile que mènent actuellement les CHSCT, et vise à vider de leur fonction les CAP alors que justement la séparation nette des compétences des CT et des CAP est la garantie que la gestion des carrières des agents sont traitées pour elles-mêmes et non en lien avec des problématiques externes. Par ailleurs, les discussions sur la mobilité, ou le recours au contrat ne semblent pas aller dans le bon sens.

Pour la FSU, le gouvernement doit mettre un terme à cette gouvernance contre les agents de la fonction publique. Celle-ci constitue un signal fortement démobilisateur pour les agents et ne peut qu'accentuer les difficultés que la fonction publique a pour recruter des agents compétents pour assurer partout sur le territoire les missions du service public.

Le gouvernement envisage pour les retraites le passage d'un régime par annuités à un régime par points. Cette transformation aurait pour principale conséquence d'individualiser les droits en faisant disparaître les références collectives à un âge de départ ou à une durée de cotisation. Toute obligation en matière de taux de remplacement et de niveau de vie des retraités serait supprimée, chaque individu étant renvoyé à sa responsabilité individuelle pour construire sa retraite. En l'absence de financement supplémentaire et vu les objectifs affichés de baisse de la part du PIB consacrée aux retraites alors même que la part des personnes de plus de 60 ans augmente dans la population, cela entraînerait aussi la baisse des pensions des retraité(e)s actuel(le)s et futur(e)s. Cela pourrait en outre fragiliser les mécanismes de solidarité et remettre en cause le Code des pensions, élément du statut de la Fonction publique. Face à ses projets, la FSU continue de revendiquer des améliorations au système actuel et s'oppose à une réforme qui dégraderait encore les pensions.

Dans l'Éducation, même si le ministère a quelque peu modifié les projets de réforme du lycée et du bac. Ces projets restent inacceptables car ils vont affaiblir le baccalauréat, qui perd son caractère national, opposer les disciplines comme les établissements, obliger les élèves à s'orienter dès la fin de la seconde et les soumettre à d'incessantes évaluations qui perturberont les enseignements et les apprentissages. Pour la FSU, la casse d'un examen qui a une influence majeure sur les apprentissages des élèves et l'orientation précoce constituent un mauvais coup pour le système éducatif. Mais il est vrai que construire un système éducatif cohérent et efficace ne semble pas être

un objectif de notre ministre lorsque l'on voit que le ministère a retiré l'accompagnement personnalisé des grilles horaires du lycée, en lançant dans le même temps une évaluation d'entrée en seconde en mathématiques et en français présentée comme une première étape de l'accompagnement personnalisé.

Après le projet de réforme du baccalauréat et du lycée, la réforme de la voie professionnelle actuellement en gestation inquiète fortement la FSU. La classe de seconde par famille de métiers va grever d'un an la formation à un métier. Pour rappel, une année de formation a déjà disparu lors du passage du bac pro en 4 ans à 3 ans. Avec une formation plus courte, les élèves terminant leur scolarité après le bac vont avoir encore plus de difficultés à s'insérer sur le marché du travail.

Le ministre parle de voie d'excellence mais prévoit de réduire les enseignements généraux alors que c'est dans les matières générales que les élèves accueillis en pro ont le plus de lacunes, ce qui les pénalise au moment d'entrer en BTS.

Même inquiétude sur la classe de Terminale : les élèves seraient encouragés à faire leur année de Terminale en contrat d'apprentissage. Les lycées professionnels devront-ils former des élèves à un métier et des citoyens, ou fournir des élèves plus matures aux entreprises ?

De plus, il est fort à craindre que tous les jeunes n'aient les mêmes possibilités d'accès à ces contrats ce qui engendrera une accentuation des inégalités. Mixité des statuts et des parcours, ou tri social organisé ?

Dépouillée de ces élèves, la voie professionnelle sous statut scolaire le sera aussi de ces moyens car la part de la taxe d'apprentissage qui lui revient devrait être encore amputée de près de la moitié.

La FSU s'inquiète également de la révision de la carte des formations envisagées pour la rentrée 2019 dans notre académie. En plus de la fragilisation de certains territoires déjà excentrés qui sont appelés à perdre des formations, se pose la question de l'accès aux formations par des jeunes qui ont du mal à s'éloigner de leur domicile et qui renonceront peut-être à la filière de leur choix. Le fonctionnement en réseau des établissements, à lui seul, ne peut régler cette question.

La FSU sera vigilante à ce que les nouvelles filières sachent accueillir aussi bien les jeunes hommes que les jeunes filles. La demande des acteurs économiques doit s'accompagner d'objectifs d'égalité de genre dans toutes nos formations.

La FSU, par ailleurs, s'inquiète fortement pour le devenir des professeurs dont les formations seront fermées avec la réforme de la carte des formations, et refuse que les nouvelles formations soient assurées par des personnels non titulaires.

À la demande d'une intersyndicale, vous recevrez demain une audience des personnels des CIO.

C'est un nouveau coup de massue qui a été porté aux services d'orientation de l'Éducation Nationale avec le projet de loi « Liberté de choisir son avenir professionnel ». Ce texte annonce le transfert des DRONISEP ainsi que la mise à disposition de personnels de ces structures. Parallèlement, sans aucune concertation, le MEN a annoncé la fermeture des CIO. Encore une fois, ce sont les valeurs d'égalité, d'objectivité, de gratuité du service public qui sont mises à mal. Cela reviendrait à priver le public scolaire du seul réseau public de proximité, clairement identifié par les familles, dédié aux conseils sur la scolarité et l'orientation. La contrepartie serait des tâches supplémentaires à effectuer pour le SPRO réduisant encore leur temps de présence auprès des élèves.

Tout concorde vers un glissement des missions d'orientation des PsyEN vers les enseignants.

L'arrêté de novembre 2017 modifiant les modalités d'attribution du DNB a permis un rééquilibrage partiel entre contrôle continu et épreuves terminales, en réinscrivant ces dernières dans leur champ disciplinaire.

Pour la FSU, les textes ne sont pas pour autant satisfaisants. Le ministère a choisi de conserver les bilans de fin de cycle (6<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>) et l'attestation d'un niveau de maîtrise de 8 composantes. Rappelons

que le socle commun de connaissances, de compétences et de culture a été conçu initialement comme un cadre pour l'écriture des programmes qui sont sa déclinaison. Il ne devait pas donner lieu à une évaluation en tant que tel. Cette décision a des conséquences négatives. Il est en effet impossible d'évaluer les élèves avec pertinence sur des domaines transversaux et larges incluant plusieurs disciplines. De ce fait, les positionnements des élèves (revenant à noter de 1 à 4) sont souvent produits à partir d'un traitement opaque par différents logiciels, voire imposés par les chefs d'établissements. Derrière une façade qui semble commune, l'évaluation dans ses objectifs et ses contenus est devenue de plus en plus locale. La passation récente dans notre académie de l'épreuve orale du DNB en témoigne.

En outre, la mise en œuvre du bilan de fin de cycle a été un levier pour imposer le passage au « sans notes » à marche forcée ce qui a continué de dépouiller les enseignants de leur expertise professionnelle et leur liberté pédagogique.

Avec Parcoursup, de nombreux lycéens se sont retrouvés dans une situation des plus déstabilisantes juste avant les épreuves du bac.

Parcoursup est un outil de sélection et non d'orientation. Pour 600 bacheliers supplémentaires attendus dans l'académie, seulement 234 places ont été créées à l'université de Bourgogne.

La charge de travail des enseignants du secondaire a été alourdie par la précipitation de la mise en place de la réforme, contraignant les professeurs principaux et les conseils de classe à mettre en place des dispositifs complexes. Ces enseignants sont sommés d'être les premiers rouages d'une sélection qu'ils refusent, et ils sont chargés d'orienter leurs élèves, alors qu'ils estiment qu'ils n'ont pas toutes les compétences pour cela, car c'est le travail des Psy-EN.

Combien d'élèves ont saisi la CAES ?

Combien de Oui définitifs ?

Combien d'abandon dans notre académie (46000 au niveau national ?)

**Nous arrivons au terme de la première année scolaire complète géré par le gouvernement, les inquiétudes et les points d'opposition sont nombreux, la FSU continuera à assumer son rôle pour proposer d'autres réformes qui vont dans le sens de l'intérêt des usagers, des personnels et pour le développement du bien commun que sont les services publics.**